

DECRET N° 93-110 du 17 Mai 1993

chargeant Monsieur Marius FRANCISCO,
Ministre chargé des Relations avec le
Parlement, Porte-Parole du Gouverne-
ment de l'intérim de Monsieur Théodore
HOLO, Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération pour compter du
10 Mai 1993.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-244 du 23 Octobre 1991 portant délégation de pouvoirs et de signature au Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République ;

D E C R E T E

Article 1er.- Pour compter du 10 Mai 1993, Monsieur Marius FRANCISCO, Ministre chargé des Relations avec le Parlement, Porte-Parole du Gouvernement est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence de Monsieur Théodore HOLO.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 17 Mai 1993

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, et par délégation, le Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République,



Désiré VIEYRA.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MESGER 4 SGG 4 MAEC-MRP 6 AUTRES
MINISTERES 19 DEPARTEMENTS 6 DAN-BN-FASJEP-ENA-UNB 5 DPE-DLC-
INSAE-IGE-DCCT-ONAC-GCONB-CSM 8 JORB 1.-